



Réunion extraordinaire du conseil municipal de la ville de Bouctouche

PROCÈS-VERBAL

le mardi 17 décembre 2019
18 h 00
salle du conseil

Présence :

- Roland Fougère, maire**
- Pauline Hébert, maire suppléante**
- Mike LeBlanc, conseiller**
- Oscar LeBlanc, conseiller**
- Raymond Poirier, conseiller**
- Emilie Doiron Gaudet, directrice générale et greffière**
- Joanne Savoie, greffière adjointe**
- Sébastien Doiron, agent communautaire**
- Chantal Richard, commis-comptable**
- Alexandre Boudreau, journaliste, L'Acadie Nouvelle**
- Lise Hébert, résidente**
- Ronald LeBlanc, résident**
- Rachelle Richard-Collette, Marché des fermiers**

1. Ouverture officielle de la séance.

Le maire, Roland Fougère, ouvre officiellement la séance à 18h01 et souhaite la bienvenue aux personnes présentes.

2. Adoption de l'ordre du jour.

19-196 : OSCAR LEBLANC / PAULINE HÉBERT

que l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉE

3. Divulcation de conflit d'intérêts.

Aucun conflit d'intérêts n'est déclaré.

4. Présentation des budgets 2020.

La directrice générale, Emilie Doiron Gaudet, présente en bref le budget du fonds de fonctionnement général 2020 et le budget du fonds de fonctionnement du service d'eau et d'égouts 2020.

5. Taux de taxe municipale - année 2020.

19-197 : PAULINE HÉBERT / MIKE LEBLANC

que le taux de taxe municipale pour l'année 2020 n'augmente pas de celui de l'année 2019, soit 1,3255\$ du cent dollars d'évaluation.

ADOPTÉE

6. Taux pour le service d'égout - année 2020.

19-198 : MIKE LEBLANC / OSCAR LEBLANC

que le taux pour le service d'égout en 2020 n'augmente pas de celui de 2019, soit 250\$ l'unité.

ADOPTÉE

7. Taux pour le service d'eau - année 2020

19-199 : OSCAR LEBLANC / MIKE LEBLANC

que le taux pour le service d'eau en 2020 n'augmente pas de celui de 2019, soit 200\$ l'unité.

ADOPTÉE

8. Levée de l'assemblée.

19-200 : MIKE LEBLANC

pour la levée de l'assemblée à 18h21.

ADOPTÉE